

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des notices.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Novembre 1873.

Bulletin politique.

Comme il était facile de le prévoir, le premier effet des combinaisons nouvelles est de livrer à la critique et presque à l'invincibilité du nom glorieux du maréchal Mac-Mahon.

Dès avant-hier, les feuilles républicaines s'exerçaient à ce sujet et commençaient l'attaque. Elles redoublent avec une fureur que contient encore une crainte salutaire, mais qui déjà tourne à l'exaspération.

Peu s'en faut que le chef du pouvoir exécutif ne soit formellement accusé d'avoir voulu et de préparer un véritable coup d'Etat.

Nous n'attachons pas à ces colères plus d'importance qu'elles n'en méritent.

Il est naturel que les radicaux, qui comptaient, après l'avortement volontaire des projets monarchiques, sur une sorte de victoire pour les desseins de leur parti, se montrent irrités et déçus par le premier échec dont ne les a pas sauvés la coalition du centre gauche et des bonapartistes unis ensemble pour travailler aux affaires de M. Gambetta.

Mais il importe de noter ce symptôme, pour bien établir en quel état nous entrons, et quelles sont les difficultés nouvelles qui se dressent devant un pouvoir qu'on déclarait naguère impuissant, comme provisoire, à sauvegarder l'avenir.

Jusqu'ici le parti radical s'était soumis à une certaine réserve, qui tenait à deux choses : la première, qu'il avait devant lui un pouvoir indiscuté ; la seconde, qu'il espérait retrouver à bref délai la majorité par le moyen soit des élections partielles, soit de la dissolution.

Aujourd'hui que cet espoir lui échappe, puisque de toutes façons ses prétentions sont ajournées à dix ans ; aujourd'hui que le maréchal Mac-Mahon devient un président moins éphémère d'apparence qu'il n'était jusqu'ici, l'on conçoit que les partis se montrent prêts à sortir de leur inaction et se disposent à une lutte acharnée contre le gouvernement.

Celui-ci en a-t-il conscience et se croit-il suffisamment armé pour résister à ce choc ?

Ce qui permettrait de croire qu'il ne se fait point d'illusions à cet égard, c'est que, dans le Message, est indiquée la nécessité de faire des lois spéciales pour prévenir et réprimer au besoin les manifestations révolutionnaires.

Mais c'est peu de faire de telles lois. Pour qu'elles aient toute leur action et surtout pour qu'elles soient efficaces, il faut qu'au lieu de diminuer chaque jour, l'autorité du pouvoir qui sera chargé de les appliquer puisse s'accroître dans la mesure des efforts qui seront faits contre l'ordre et contre la société.

Or, en supposant que Mac-Mahon nous demeure pendant les dix ans qu'on propose de donner comme limites à ses pouvoirs, qui ne voit que plus on approchera de ce terme et plus, les attaques se faisant violentes, l'autorité sera affaiblie ?

Il est superflu d'insister sur ce point. C'est une expérience commune et trop fréquente, hélas ! parmi nous, qu'un pouvoir que l'on sent près de finir est un pouvoir qui n'est plus suffisamment respecté.

Nous entrons donc, malgré tout, dans une ère nouvelle d'incertitudes, que la monarchie devait, au contraire, avoir pour premier effet de clore.

Comment les royalistes, qui le comprennent-ils y a quinze jours, ne le comprennent-ils plus aujourd'hui ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

Ils avaient peur, dit-on, de n'avoir pas la majorité. Le vote de mercredi leur prouve qu'ils avaient tort et que cette majorité, contre la coalition de toutes les gauches unies aux bonapartistes, ils pouvaient la faire.

Ils le peuvent encore et, s'ils voulaient prendre le vrai souci des intérêts du pays, ils établiraient demain ce gouvernement qui, seul, peut répondre, en France, du présent et de l'avenir.

S'ils se condamnent à une autre expérience, nous serons bien forcés de les suivre, mais nous ne le ferons qu'à contre-cœur, parce que nous aurons conscience que nous ne sommes pas dans le vrai chemin.

Est-il nécessaire de le leur démontrer encore, et la preuve n'en est-elle pas, pour eux-mêmes, dans ce fait que, dès le premier jour, ils se voient contraints d'accorder à la dictature ce qu'ils n'ont pas su donner au principe de l'autorité ? AUGUSTE ROUSSEL.

Assemblée nationale.

Séance du 6 novembre.

Jeudi on a procédé à l'élection trimes-trielle du président de l'Assemblée. La gauche, sous l'impression de la défaite de la veille, a renoncé à opposer une candidature à celle de M. Buffet et s'est abstenue, ce qui n'a pas empêché M. Buffet d'être élu par 384 suffrages sur 393 votants. Ce chiffre de 384 voix nous donne à peu près le chiffre probable de la majorité qui votera la loi de prorogation des pouvoirs.

Entre temps, il y a eu à propos du procès-verbal un incident qui a fait sensation. Le président a lu une lettre de M. Denormandie déclarant qu'il aurait voté bleu hier, c'est-à-dire avec la majorité. M. Denormandie est un des membres les plus importants du centre gauche, et il est certain que s'il avait été présent à la séance il eût entraîné plus d'un de ses collègues.

Nouveau scrutin pour les vice-présidents. Les fonctions du président, comme celles des vice-présidents et des secrétaires de l'Assemblée, doivent, on se le rappelle, durer pendant un trimestre, et conséquemment, à l'égard des nominations actuelles, du 6 novembre 1873 au 5 février 1874.

La majorité avait pour candidats MM. Benoist-d'Azy, Chabaud-Latour, Martel, de Goulard.

Tous les quatre ont été nommés. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes: Nombre des votants (632), Suffrages exprimés (630), Majorité absolue (316), Ont obtenu: MM. Martel (404), Benoist-d'Azy (377), De Goulard (365), A. de Chabaud-Latour (360), Marquis de Talhouët (43), Voix perdues (43).

Enfin, dernier scrutin pour les six secrétaires, et dépôt d'une demande d'interpellation par M. Léon Say.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des six secrétaires :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes: Nombre de votants (599), Majorité absolue (300), Ont obtenu: MM. Francisque Rive (442), Albert Desjardins (347), de Cazenove de Pradines (330), Blin de Bourdon (343), Voisin (485), Grivart (337).

Il restait à fixer l'ordre du jour du lendemain.

La gauche, naturellement, tenait à faire nommer le plus tard possible la commission chargée d'examiner le projet de loi de prorogation des pouvoirs, mais elle a été battue malgré le concours persistant des bonapartistes. La commission sera nommée demain dans les bureaux et il est probable qu'elle déposera son rapport samedi ou au plus tard lundi.

Chronique générale.

Voici la composition des bureaux de l'Assemblée nationale.

- Ont été élus : 1er bureau : M. Charles de Rémusat, président ; M. Carnot, secrétaire. 2e bureau : M. le comte Rampont, président ; M. Faye, secrétaire. 3e bureau : M. de Goulard, président ; M. Carron, secrétaire. 4e bureau : M. Gauthier de Rumilly, président ; M. Alphonse Picard, secrétaire. 5e bureau : M. Clapier, président ; M. le vicomte d'Haussonville, secrétaire. 6e bureau : M. de Malleville, président ; M. Dréo, secrétaire. 7e bureau : M. Raudot, président ; M. de Clercq, secrétaire. 8e bureau : M. Mathieu-Bodet, président ; M. de Chabrol, secrétaire. 9e bureau : M. Brillier, président ; M. Lambert, secrétaire. 10e bureau : le général Ducrot, président ; M. Lestourgie, secrétaire. 11e bureau : M. Chesnelong, président ; M. Boullier de Branché, secrétaire. 12e bureau : M. Baze, président ; M. le marquis de La Rochejaquelein, secrétaire. 13e bureau : M. de Larcy, président ; M. Lefebvre, secrétaire. 14e bureau : M. André (Seine), président ; M. Paul de Rémusat, secrétaire. 15e bureau : M. Brame, président ; M. Besson, secrétaire.

La proposition d'appel au peuple était signée des 21 noms qui suivent :

Baron Eschassériaux, comte Ginoux de Fermon, Galloni d'Istria, André (Charente), Haentjens, Sarrette, Levert, comte Joachim Murat, Boffinton, Prax-Paris, Charles Abbaticci, baron Vast-Vimeux, Ganivet, Gavini, de Valon, Rouher, Arthur Legrand, Rolland (du Lot), Roy de Loulay, Dussausoy, Martenot.

De ces 21, il en est 18 qui ont voté avec la gauche. MM. Dussausoy et Martenot ont voté avec la droite. M. Haentjens s'est abstenu.

On remarquera aussi que M. Magne, que les bonapartistes ont souvent revendiqué comme leur, a voté comme tous les autres ministres.

On lit dans la Décentralisation : Nous avons montré la joie des Prussiens,

lorsque la lettre royale a semblé faire évanouir les espérances du très-prochain rétablissement de la monarchie française. En revanche, les Prussiens ont une tendresse non-déguisée pour M. Thiers.

Voici un fait que l'on nous certifie : Quand M. Thiers est allé recevoir à Lausanne les ovations spontanées de la radicaile, il a eu un entretien de trois heures avec M. d'Arnim, entretien mystérieux, car le diplomate prussien est arrivé dans le plus grand secret, mais a cependant été reconnu et est reparti précipitamment.

Coincidence bizarre et qui mérite d'être signalée : la majorité qui s'est prononcée en faveur de la prorogation immédiate des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon est exactement la même que la majorité qui a renversé M. Thiers le 24 mai : quatorze voix, et, ce qui est encore plus étrange, le nombre des votants est identique, 710. 362 voix étaient acquises, le 24 mai, au parti conservateur ; elles se retrouvent le 5 novembre.

Voici la lettre dont nous parlions hier et qui a été adressée, au nom des intérêts du commerce parisien, à M. le général Changarnier :

A monsieur le général Changarnier, président de la Commission des Neuf.

« Monsieur, Nous, soussignés, venons de passer dans les affaires une crise terrible, soutenus par l'espérance de voir l'Assemblée nationale constituante rétablir à sa rentrée la Monarchie héréditaire et légitime en la personne de Henri V et de ses successeurs.

« Nous avons suivi avec le plus profond intérêt les diverses réunions de la majorité, et nous avons été surpris douloureusement en voyant que la déclaration si honnête de Monseigneur le comte de Chambord, qui n'avait pour but que de dissiper des malentendus, paraissait modifier la résolution de la majorité et diviser les divers groupes, dont les nouvelles combinaisons, en continuant le provisoire, prolongent la crise.

« Et cependant l'on va demander à notre patriotisme cent cinquante millions d'impôts nouveaux. Pour ne pas succomber dans l'accomplissement de notre devoir, nous avons besoin d'être sûrs de notre lendemain.

« Pleins de confiance dans la loyauté de Monseigneur le comte de Chambord, qui ne rétracte rien, qui ne retranche rien de ses précédentes déclarations, » dont la réunion forme le programme politique ci-joint.

« Nous prions l'Assemblée nationale constituante de persévérer dans sa première résolution et de donner une solution à la crise actuelle en proclamant le rétablissement de la Monarchie héréditaire et légitime.

« Nous vous prions, monsieur le président, de transmettre nos vœux à vos collègues.

D'après le Figaro, le centre gauche aurait décidé, dans sa dernière réunion, de déposer une demande d'interpellation relative à la convocation immédiate des collèges électoraux qui ont des députés à élire.

Les journaux républicains, entr'autres le *Siècle* et la *République française*, recommandent à leurs amis d'être calmes et patients et de se défier des agents provocateurs et des fausses nouvelles.

Les cinq nouveaux élus du 12 octobre, MM. de Rémusat, Girod-Pouzol, Reymond, Turigny et Germain Casse, assistaient à la séance.

M. de Rémusat a pris place à côté de M. Thiers dans les rangs du centre gauche.

Au dépouillement du scrutin, dit le *Siècle*, on a trouvé dans l'urne huit bulletins doubles au nom de députés absents. On a dû faire le pointage de toutes les voix, ce qui a demandé beaucoup de temps.

La faute commise par les bonapartistes a été vivement sentie par les journaux qui se rattachent à ce parti. Voici les réflexions du *Constitutionnel* :

« Cette première journée parlementaire n'a pas été heureuse pour le groupe de l'appel au peuple; nous le disons tout d'abord. En votant avec la coalition des gauches contre l'urgence du projet de prorogation des pouvoirs présidentiels, le groupe de l'appel au peuple n'a-t-il pas commis une faute de principe et une faute politique tout à la fois ?

Il n'a pas tenu à ce groupe que ce vote d'une importance capitale ne fût pour la majorité conservatrice et pour la cause de l'ordre un échec d'une irrémédiable conséquence.

Or, malgré les voix de l'appel au peuple, la proposition ayant passé à quatorze voix de majorité, en d'autres termes, la majorité numérique du 24 mai s'étant reformée sans le groupe impérialiste, celui-ci ne se trouvait-il pas gravement déprécié, en tant qu'appoint de majorité, puisqu'il s'est chargé de prouver qu'on pouvait se passer de lui ?

Nous espérons qu'il comprendra le tort qu'il s'est fait au point de vue politique comme au point de vue stratégique, et qu'il s'empressera de le réparer. »

On lit dans *Paris-Journal* :

Une nouvelle qui nous vient de bonne source :

Dans le procès d'Autun, sur lequel nous avons publié hier d'intéressants détails (on sait qu'il ne s'agissait de rien moins que de l'enlèvement de la marquise de Mac-Mahon, vouée au rôle d'otage), sont compromis deux députés de la gauche radicale : MM. Barodet et Boyssset.

Il est probable qu'une demande en autorisation de poursuites contre ces deux députés sera déposée aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée.

L'Emir Abd-el-Kader est mort pendant un pèlerinage à la Mecque. Il était âgé de 66 ans.

M. le colonel baron Stoffel a adressé à la *Liberté* la lettre suivante :

A M. Leonce Détrouy, directeur de la *Liberté*.

« Paris, le 5 novembre.

Monsieur le directeur,

Hier, 4 novembre, à l'audience du 1^{er} conseil de guerre de la 1^{re} division militaire, M. le commissaire spécial du gouvernement a déclaré qu'il résultait des débats la présomption suffisante que j'avais volontairement soustrait ou lacéré des dépêches adressées au maréchal de Mac-Mahon, et que, conformément aux dispositions du code de justice militaire, il faisait toutes ses réserves pour exercer contre moi telles poursuites qu'il appartiendra.

Je n'accepte pas les réserves de M. le commissaire spécial, et j'adresse à l'instant même une demande pour être traduit devant un conseil de guerre.

Veillez agréer, etc.

Colonel baron STOFFEL.

LE CADAVRE DU CAPORAL BELLET.

Les pompiers de service à l'Opéra ont mis à découvert le corps du caporal Bellet,

englouti par les flammes au début de l'incendie.

Ce malheureux gisait la face tournée du côté du sol, dans un état de conservation que l'on ne s'attendait pas à rencontrer après son séjour prolongé au milieu des débris fumants. Sa main seule, crispée et repliée au-dessus de sa tête, commençait à être carbonisée. Le casque, brisé et aplati, se trouvait auprès de lui. Une poutre en tombant avait fait une profonde meurtrissure au côté gauche de son visage, mais ce qui semble avoir le plus contribué à sa perte, c'est qu'au moment où il était renversé par les décombres, un chevron de fer l'a arrêté et l'a maintenu dans le brasier en paralysant tous ses mouvements.

La mort de Bellet a dû être instantanée, l'asphyxie ayant été compliquée de contusions violentes à la tête et de strangulation.

La levée du corps a eu lieu en présence de M. le colonel Saint-Martin, des pompiers de Paris et de M. Vassal, commissaire de police du quartier de l'Opéra. Ses camarades consternés ont placé les restes de Bellet sur une civière, et, à une heure de l'après-midi, les ont transportés au Val-de-Grâce.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Nous avons donné, il y a quinze jours, la correspondance échangée entre le Saint-Père et l'empereur Guillaume. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale reçoit d'un indiscret Allemand la réplique de Pie IX, dont le contenu explique suffisamment le silence gardé par la Prusse, malgré les sommations répétées de la presse allemande et de la presse étrangère.

Voici cette lettre :

« Ce que mon cœur a éprouvé en recevant votre réponse, ce n'est pas de la surprise, mais de la douleur.

Vous, souverain, qui jadis vous proclamiez roi de droit divin, vous avez tenu, dans votre toute-puissance d'aujourd'hui, à frapper un vaincu, un prisonnier. ... Lorsque je relis tous les documents échangés entre la cour de Rome et la vôtre depuis dix ans, ma tristesse augmente encore davantage. J'ai retrouvé écrites toutes vos protestations, et surtout celle que vous m'adressiez lors de la prise de Rome par le gouvernement italien. Vous affirmiez, Majesté, « que rien ne pouvait ébranler votre confiance dans le » triomphe certain de l'Eglise : et vous priez Dieu pour qu'il ait pitié de mes ennemis, qui, aveuglés par un moment d'orgueil, oubliant que tous les trônes des rois de la terre peuvent s'écrouler, excepté celui fondé par le Christ. »

Nous attendons confirmation de l'authenticité de ce document qui doit être pour le moins incomplet.

SAINT-DOMINGUE.

Ganier d'Abin, qui vient d'être nommé président de la République de Saint-Domingue, si le télégramme adressé au *Courrier des Etats-Unis* dit vrai, s'appelle Ganier tout court ; il est le fils d'un marchand de vins de Montmartre.

Il a débuté dans la vie par faire des dupes dans l'industrie : il a inventé les enveloppes-annonces avec timbres-poste, vendues à moitié prix de l'affranchissement.

Sa carrière militaire avait mieux commencé qu'elle ne semble devoir finir : il faisait partie des zouaves pontificaux qui combattirent à Castelfidardo, puis il passa aux faucheurs polonais où il fut fait colonel. Il réussit à faire partie d'une mission près de l'iman de Mascate ; de là Ganier alla à la cour du roi de Siam, où il occupa les fonctions de capitaine des gardes du roi avec le titre de général. Il faut dire que l'intendant général de l'armée du roi de Siam n'était autre qu'un ancien cuisinier de marine qui avait déserté son navire.

Ganier quitta Siam pour la France au moment de la guerre et vint demander un commandement à Gambetta, qui n'osa le lui donner. Lullier et Cluseret étaient de ses amis.

On sait que, pendant la Commune, Ganier commandait les buttes Montmartre.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du mercredi 5 novembre.

L'Assemblée ne fait pas tort au procès Bazaine, rarement, en effet, nous avons vu pareille affluence. D'habitude on se dispute pour les places, aujourd'hui on se bat : il y a progrès. L'émotion produite par l'audience d'hier est loin d'être dissipée, on cause, on discute, on commente, et l'on s'attend aujourd'hui à voir surgir de nouveaux incidents.

Est-il bien utile de répéter tous les bruits qui ont cours ? Nous ne le pensons pas, ils sont trop graves pour que l'abstention ne soit pas une nécessité. D'ailleurs, le drame reprend : Voici le général Palikao qui paraît à la barre.

L'ancien ministre de la guerre expose rapidement les différents actes de son ministère, il accepte entièrement la responsabilité de la marche sur Sedan, et déclare qu'à partir du 22 août ses communications n'ont eu lieu régulièrement qu'avec le maréchal Mac-Mahon. Le général insiste particulièrement sur le plan de campagne qui a abouti à Châlons et s'efforce de prouver qu'au point de vue militaire, ce projet était le meilleur que l'on pût adopter. S'il a échoué, c'est par suite de circonstances particulières que l'on ne pouvait prévoir. A l'appui de cette thèse, le général affirme que jusqu'au 27 au matin, les Prussiens ont complètement ignoré le mouvement de Mac-Mahon.

Nous n'avons, bien entendu, pas à entrer dans ces détails, à discuter un plan de campagne dont le résultat est malheureusement trop connu, et nous passons d'autant plus volontiers ces détails, qu'ils sont en réalité absolument étrangers à ce débat. Ce qui importe, c'est toujours la fameuse dépêche que nous avons si longuement vu discuter depuis quelques jours et qui va sans doute revenir. On sait, en effet, que M. Amiot, directeur des télégraphes, a prouvé que les dépêches de Longwy, avant d'arriver à Châlons, avaient été transmises à Paris, c'est là seulement qu'est l'intérêt.

Notons seulement un point essentiel : le général ne se rappelle nullement la lettre que le commandant Magnan adressait le 19 au ministre de la guerre, et dans laquelle, on s'en souvient, car il en a déjà plusieurs fois été question, on s'occupait de Charleville comme du point où pouvait se faire la jonction des deux armées.

L'interrogatoire — on pourrait presque dire la discussion — continue sur la marche de Sedan : nous notons encore ce point que le général déclare que le succès de la marche dépendait de sa rapidité, et que s'il assume la responsabilité de l'idée même, il ne peut avoir à rendre compte des circonstances qui l'ont empêché de réussir.

A partir du 22, le général Palikao n'a plus eu de communications avec le maréchal Bazaine ; c'est le maréchal de Mac-Mahon qui, étant le plus près de Metz, avait à communiquer.

Nous voici enfin au point important, à la fameuse dépêche.

Le général Palikao déclare très-nettement qu'il a eu au ministère de la guerre la dépêche du 23, et s'il n'en a pas prévenu le maréchal de Mac-Mahon c'est que, dans sa pensée intime, on devait être averti à Châlons.

Quel étrange et bizarre concours de circonstances. Cette dépêche si importante qui pouvait sauver l'armée arrive au colonel Stoffel. Il néglige de la lire. — Elle parvient au ministre de la guerre ; il ne la transmet pas.

En se retirant le général Palikao va serrer la main du maréchal.

Finelle, employé au chemin de fer de l'Est, a été chargé d'une dépêche chiffrée pour le maréchal Bazaine. Il est parvenu à Thionville, mais, malgré tous ses efforts, il lui a été impossible d'arriver à Metz.

Cavalier, chef de gare à Nancy, a vu le commandant Magnan, mais au moment où cet officier se préparait à partir, le chef de gare fut averti que la ligne était coupée.

Voici qui est plus important. Le colonel d'Abzac est rappelé, nous retombons dans cet étrange imbroglio de Rabasse et de Miès.

Le président s'informe quel pouvait être l'officier de service, dans la nuit du 25 au 26, au quartier général. Le colonel affirme que c'était M. Mareschotti ; il est en Birmanie.

Mazchevez, tailleur d'habits à Vaux, est petit comme taille, mais extraordinairement développé comme voix. Il ébranle les colonnes et soulève surtout les éclats de rire. La déposition prodigieusement cherchée de ce témoin a un succès constant d'hilarité, et pourtant si le langage de ce brave

homme est un peu exagéré, ses actions valent mieux.

Il a indiqué les positions de l'ennemi, a pris tous les numéros des régiments prussiens et a pu les transmettre. Il est entré à Metz portant une dépêche chiffrée du gouverneur de Verdun, dépêche qui contenait d'excellentes nouvelles, s'il en juge par la joie qu'elles ont causée. C'est le 30 qu'il est arrivé à Metz. En félicitant le témoin du dévouement qu'il a montré, le président le venge des rires qui l'ont accueilli.

M. de Benoit a été chargé de porter une dépêche le 27 au maréchal de Mac-Mahon, elle a été remise le 30 et venait de Verdun.

Divers témoins des pays annexés déposent pour prouver que jusqu'au 22 août on a pu aller à Metz.

A la reprise de l'audience, on continue à entendre divers témoins des villages environnant Metz, qui témoignent que jusqu'au 28 ils ont pu entrer dans Metz sans difficultés.

Le capitaine Joly était à Mézières, lorsqu'il reçut le 19 l'ordre de partir pour avoir des nouvelles de l'armée de Metz. A Montmédy, le capitaine Joly vit le commandant Magnan, qui lui dit, s'il pouvait parvenir à Metz, de prévenir le maréchal qu'il y avait des vivres sur la route des Ardennes.

Le baron Larrey, ancien médecin en chef de l'armée du Rhin, a suivi l'empereur à Châlons. Au moment où le commandant Magnan partit de Châlons pour retourner à Metz, le baron Larrey se joignit à lui avec l'abbé Métairie : il fut impossible de passer.

Le docteur entre dans des développements assez étendus ; mais nous connaissons déjà ce récit, qui a été fait plusieurs fois, et qu'il est inutile de reproduire.

L'abbé Métairie, qui été aumônier en chef de l'armée, reproduit les détails que nous connaissons déjà et que le baron Larrey vient de confirmer une fois de plus.

M. P. Oclent, ancien préfet de Metz, rend compte des efforts qu'il a faits pour entretenir des communications avec le dehors.

Ces efforts ont malheureusement toujours été infructueux, et pas un des messagers envoyés n'a pu accomplir sa mission.

M. Darnis était premier président à Metz ; il rend compte de plusieurs entrevues qu'il a eues avec le maréchal, entrevues dans lesquelles le maréchal a dit qu'il n'avait pas de nouvelles de l'Empereur, que tous ses efforts tendaient à établir des communications, mais qu'il ne pouvait y arriver.

Le général Saint-Sauveur, qui était grand prévôt de l'armée, déclare qu'il ne sait rien sur les communications.

M. le baron de Gargan était l'un des plus grands propriétaires d'usines des environs de Metz. Il a traversé les lignes prussiennes et a pu constater qu'il y avait chez l'ennemi une très-grande inquiétude.

M. Beaucé, peintre d'histoire, n'était pas dans le cabinet du maréchal, le 23, au moment où le colonel Lewal dit qu'a été lue la dépêche.

Le docteur Delon constate que c'est le 30 août qu'un émissaire, venu de Thionville, lui avait apporté des nouvelles de sa famille.

Le témoin Rigaud a apporté une dépêche à Thionville et a eu un reçu du colonel Turnier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES DÉPUTÉS DE MAINE-ET-LOIRE.

A l'exception de M. Max Richard, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre la proposition faite mercredi à la Chambre par M. Dufaure.

L'Assemblée a repoussé cette proposition.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Certains renseignements font supposer que les examens pour le volontariat d'un an, en 1874, auront lieu plus tôt que les années précédentes, peut-être vers la fin du mois de mars. Ce terme est bien court pour les candidats qui ont à se préparer aux épreuves spéciales, et notamment pour la section d'agriculture.

Au mois de septembre dernier, on a commencé à faire une plus juste application de la loi, en apportant dans les examens plus d'exigence qu'en 1872. Aussi, un grand nombre de candidats, trop confiants, ont-ils été écartés.

Il est certain qu'à l'avenir l'administration entrera plus largement encore dans la voie tracée par la loi de recrutement, de ma-

nière à obliger les jeunes gens à se préparer par des études plus sérieuses.

Parmi les sections d'épreuves offertes au choix des candidats, celle de l'agriculture semble avoir les préférences de beaucoup de jeunes gens. Cette branche si importante de notre industrie nationale exige des connaissances aussi étendues que variées ; mais, dans cette circonstance comme en tant d'autres, elle est trop méconnue, et un grand nombre de candidats se persuadent qu'il est plus facile d'y briller, sans rien savoir, que dans la carrière à laquelle ils se destinent. C'est là une erreur, que l'application rigoureuse de l'art. 54 doit tendre à faire disparaître.

Nous avons applaudi à cette disposition de la loi, qui impose aux volontaires d'un an les épreuves déterminées dans des programmes spéciaux ; il est à désirer, pour le bien du pays comme pour celui des candidats, que la loi soit exécutée à ce point de vue.

Bien peu de temps nous sépare de l'époque fixée pour la troisième application de la nouvelle loi sur le recrutement. Nous nous faisons un devoir de le rappeler aux familles et aux jeunes gens intéressés.

(Gironde.)

On lit dans le *Journal des Débats* :

Le monde industriel et commercial se serait, paraît-il, ému du projet qu'aurait conçu l'honorable M. Magne, de procurer un accroissement de recettes pour le Trésor en établissant une taxe spéciale, dite de réexpédition, sur tout objet confié à la poste, affranchi, non affranchi ou insuffisamment affranchi, né et distribué en France et en Algérie, qui, par suite de changement de domicile ou de résidence du destinataire, devrait être livré à un domicile autre que celui désigné sur l'adresse primitive.

Nos lecteurs se rappellent d'ailleurs que cette taxe, assez élevée, devait être perçue autant de fois qu'il y aurait de réexpéditions successives du même objet.

Un pareil système paraissait inconciliable avec l'usage qui s'est introduit depuis longtemps dans le commerce de refuser en général les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies, et menaçait, en cas d'application, de jeter, pour obtenir un médiocre résultat, un trouble profond dans les affaires.

Aussi, l'honorable ministre des finances, se rendant à ces sages observations, aurait-il apporté certaines modifications à son premier projet.

C'est ainsi notamment que la taxe de réexpédition ne serait due qu'une seule fois, qu'elle serait fixe, quel que fut le poids des objets de correspondance qui y seraient assujettis, et qu'elle pourrait être acquittée à l'avance par l'expéditeur moyennant un affranchissement supplémentaire de 40 c. pour les lettres ordinaires et 5 c. pour les cartes postales.

En cas de non-affranchissement supplémentaire, la taxe ne serait due que si le premier destinataire demandait que l'objet fût livré à un domicile ou à une résidence situés en dehors de la circonscription postale du bureau désigné par l'adresse primitive, et, dans ce cas, elle serait fixée ainsi qu'il suit :

- A 45 c. pour lettres ordinaires ;
- A 25 c. pour les lettres ou objets chargés ou recommandés ;
- A 40 c. pour les cartes postales ;
- A 5 c. pour les échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires, lettres de faire part et expédiées sous forme de lettres ;
- Et à 2 c. pour les journaux et écrits périodiques, les imprimés et tous autres objets non énumérés ci-dessus.

On nous informe que dans certaines de nos campagnes, il existe un préjugé contre la petite pièce de 0 fr. 20 c. Il est bon de rappeler aux personnes qui seraient tentées de refuser cette monnaie, qu'elle n'a jamais cessé d'avoir cours.

Le directeur du théâtre de la Renaissance de Nantes a cru devoir, après arrangements avec son personnel artistique, cesser subitement son exploitation.

Athalie et *Britannicus* avec M^{me} Agar à la salle Graslins, *Lucie* et *Rigoletto* à la salle Brancas, n'ont attiré que de rares amateurs de la grande musique et des beaux vers. *La Fille de M^{me} Angot* a eu seule le privi-

lège d'attirer la foule, tous les jours, pendant plus de deux mois. Voilà où en est le goût des beaux arts à Nantes et presque partout en 1873.

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de la Seine a condamné à un mois de prison et 50 fr. d'amende une laitière qui avait mis de l'eau dans son lait. En outre, trois marchands de vin ont été condamnés : deux à trois mois de prison et 50 fr. d'amende, et le troisième à un mois de prison et également 50 fr. d'amende pour falsification de vin par addition d'eau.

Nous appelons l'attention de certains industriels sur ces jugements du tribunal de la Seine.

UNE BONNE SALADE PEU CONNUE.

La salade que nous recommande M. Chartron, dans la *Revue horticole*, diffère assez sensiblement, dit-il, de toutes les salades cultivées jusqu'à présent, et comme aspect, et comme goût.

La plante qui la fournit appartient à la famille des valérianiées ; elle est très-proche parente des mâches, dont elle a le goût, la douceur un peu grasse, avec une très-légère amertume qui la rend moins fade que les mâches. Cette plante est la valériane macrosiphon DC, très-connue dans les jardins où elle est cultivée pour ses jolis bouquets compacts de fleurs roses. Pour obtenir un beau développement foliacé et une production successive de septembre jusqu'aux gelées, il faudrait semer en place pendant tout le mois de juillet.

M. Chartron conseille de ne pas couper la plante trop jeune, afin de récolter des feuilles plus amples et plus charnues. Les jeunes tiges sont elles-mêmes très-tendres et très-comestibles. A la première impression, cette salade paraît avoir un peu d'amertume, mais on la trouve de plus en plus agréable au fur et à mesure qu'on la mange ; elle est d'ailleurs très-saine.

THÉÂTRE.

C'est demain soir qu'aura lieu la première représentation des *Martyrs de Strasbourg*, œuvre historique et patriotique dont les scènes se déroulent, pendant l'année à jamais néfaste 1870, sur le sol de notre chère et malheureuse Alsace.

Nous y reverrons nos artistes de drame, M^{me} Kerby, M^{lle} Lavenard et Flamand, MM. Routier, Dereynes, Besombes, Demiches, etc., tant applaudis aux représentations précédentes. En tête de la distribution de la pièce, nous voyons figurer un nouvel acteur, M. Cavé, chargé du rôle du colonel Fiévée. Enfin, M. Chantilly, l'habile directeur-administrateur, dont le nom sur l'affiche est synonyme de succès, représentera un personnage anglais, lord Grosrich.

Tous ces éléments réunis ne peuvent manquer d'attirer la foule.

Faits divers.

LE FILS DE M. DUFAURE.

On voit parfois, dit la *Volonté nationale*, sur les locomotives de la ligne des Charentes, debout entre le chauffeur et le mécanicien, un jeune homme d'assez haute taille, au regard droit et franc, au visage plus ou moins encharbonné. Il paraît avoir de vingt-quatre à vingt-six ans.

— Quel est donc ce jeune homme ? demande-t-on quelquefois.

— C'est le fils Dufaure, répond-on.

— Ah bah ! fait le questionneur étonné.

Rien n'est pourtant plus vrai. C'est bien le fils de l'ancien ministre de la justice ; il est tout simplement surveillant sur la ligne des Charentes.

Un jour, il va sur Angoulême ; le lendemain, il retourne vers Rochefort ; le surlendemain, il prend le train pour Blaye, non pas en premières, ni en secondes, mais à la belle étoile, sur la locomotive ou sur le tender.

Chaque samedi, on voit arriver à Saintes, vers les deux heures du soir, un dog-cart anglais, attelé d'un cheval gris-pommelé et conduit par un domestique sans livrée.

C'est la voiture de l'ancien vice-président du conseil des ministres.

M. Dufaure fils part chaque samedi soir pour Grézac, où se trouve la propriété paternelle ; il y reste jusqu'au lundi matin.

Il prend sa pension avec les autres employés du chemin de fer.

Que cet exemple serve de leçon à nos jeunes crevés et aux bouffis d'orgueil de nos petites villes qui ont été élevés dans le dédain du travail et dans l'horreur de la simplicité.

LE SERGENT BAZAINE.

Une anecdote. Elle est bien vieille et cependant la voici redevenue toute actuelle :

Un jour du mois de juillet 1832, M^{re} le duc d'Aumale, tout enfant alors, jouait sur le rebord de la pièce de Trianon-sous-Bois.

Tout-à-coup, Son Altesse Royale perdit l'équilibre et piqua une tête dans le bassin ! Un gardien, qui s'était aperçu de l'accident, s'empressa d'accourir... mais il avait déjà été devancé par un jeune sergent du 35^e de ligne, qui au moment où le garde arrivait, retirait de l'eau l'Altesse saine et sauve.

L'enfant, après avoir supplié le garde et le sergent de ne rien dire à personne de l'accident — demanda son nom au sous-officier.

— Je me nomme Bazaine ! répondit ce dernier.

Est-ce celui qui, aujourd'hui, est maréchal de France !...

Le vieux garde qui a raconté cette anecdote n'a pas pu le dire...

Dernières Nouvelles.

Les bureaux se sont réunis hier à une heure pour procéder à la nomination d'une commission pour l'examen de la proposition du général Changarnier, ayant pour objet de confier le pouvoir exécutif pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon.

La lutte a été très-vive dans presque tous les bureaux.

Voici le nom des commissaires élus, sauf pour le deuxième bureau, qui s'est ajourné à aujourd'hui après une vive discussion soulevée par MM. Challemel-Lacour, Pascal Duprat et Ventavon.

Les 1, 3, 4, 6 et 15^e bureaux n'avaient rien décidé au départ du courrier.

2^e bureau : ajourné.

5^e bureau : M. de Jouvenel, par 27 voix contre 20 à M. Raoul Duval.

7^e bureau : M. Delsol, par 25 voix contre 16 à M. Grévy, 4 à M. Dufaure, 6 au général Billot.

8^e bureau : M. Antonin-Lefèvre Pontalis, par 30 voix contre 10 à M. Bérenger.

9^e bureau : M. Cherpin, par 24 voix contre 23 à M. Jaubert.

10^e bureau : M. Wolowski, par 26 voix contre 20 à M. Perrot, 4 à l'amiral Pothuau.

11^e bureau : M. Savary par 27 voix contre 12 à M. Cézanne.

12^e bureau : M. Bocher, par 27 voix contre 14 à M. Corne.

13^e bureau : M. Depeyre, par 25 voix contre 10 à M. Waddington.

14^e bureau : M. Le Royer, par 24 voix contre 22 à M. Benoist-d'Azy.

Les commissaires des 9^e et 10^e bureaux acceptent la prorogation des pouvoirs, mais à la condition que la République soit proclamée.

On a distribué plusieurs amendements à la proposition ayant pour but la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon :

M. René Goblet demande qu'aucun changement ne soit apporté à l'organisation des pouvoirs publics avant qu'il n'ait été procédé aux élections complémentaires.

M. E. Lenoël demande la prorogation jusqu'à l'époque où l'Assemblée prochaine procédera à l'élection du chef du gouvernement.

M. Bertauld demande qu'une disposition additionnelle stipule que le président n'aura que le caractère de délégué de l'Assemblée, qui se réserve dans sa plénitude la souveraineté dont elle a le dépôt.

M. Turquet, député de l'Aisne, et membre de la gauche républicaine, a rédigé une proposition de loi ainsi conçue :

Art. 1^{er}. — Le premier dimanche de janvier 1874, les électeurs sont convoqués dans leurs comices électoraux pour se prononcer sur la forme définitive du gouvernement de la France.

Art. II. — Les bulletins de vote seront déposés dans une urne unique et contiendront l'une des trois formules suivantes : République, Empire ou Royauté.

Art. III. — Le résultat du scrutin sera transmis à l'Assemblée nationale qui proclamera la forme du gouvernement définitif de la France.

Art. IV. — Le premier dimanche de février 1874, une Assemblée sera nommée dans les conditions prévues par la loi de 1849 pour organiser les pouvoirs publics du gouvernement issu de la volonté nationale.

Ce projet sera déposé dans l'une des plus prochaines séances, peut-être même dans celle d'aujourd'hui.

On assure qu'elle est revêtue de 235 signatures ; nous reproduisons ce bruit sans y croire beaucoup : on allait même jusqu'à prétendre que M. Thiers lui-même y avait apposé son nom ; bien que l'ex-président de la République se soit levé en faveur de l'urgence de la proposition Eschassériaux, nous avons peine à croire qu'il consente à figurer parmi les auteurs d'un projet d'appel au peuple.

La commission d'initiative parlementaire élue hier est composée ainsi qu'il suit :

1^{er} bureau : MM. Emile Lenoël et Edmond Adam.

2^e bureau : MM. l'amiral Jaurès et Pascal Cuprat.

3^e bureau : MM. le comte de Bouillé et L'Ebraly.

4^e bureau : MM. C. Girerd et de Mahy.

5^e bureau : MM. Adnet et de Tarteron.

6^e bureau : MM. Goblet et de Marcère.

7^e bureau : MM. Beau et de Barante.

8^e bureau : MM. le vicomte de Meaux et de Kergorlay.

9^e bureau : MM. Cherpin et Dréo.

10^e bureau : MM. le marquis de Dampierre et Vingtain.

11^e bureau : MM. Savary et Monnet.

12^e bureau : MM. Paulin Gillon et de Saint-Malô.

13^e bureau : MM. Boduin et de Ressayre.

14^e bureau : MM. Christophle et de Combarieu.

15^e bureau : MM. Alfred Dupont et Giraud.

Voici quelle est la composition de la commission des pétitions :

MM. Patissier, Vast-Vimeux, Martell, Philippoteaux, Monteil, Boyssset, Arfeuillères, Bastid, Voisin, Hervé de Saisy, Bienvenue, Daguilhon-Laselve, Ducuing et Delille.

On lit dans *Paris-Journal* :

« Il est absolument avéré aujourd'hui que quelques-uns des députés de l'extrême droite, de ceux que l'on appelle les chevaliers, et qui sont au nombre de quinze environ, étaient décidés à ne pas suivre le centre droit.

» Ce n'est que sur un ordre exprès du comte de Chambord qu'ils ont pris part au vote qui a eu lieu avant-hier sur l'urgence de la prorogation du maréchal de Mac-Mahon. »

Le *Paris-Journal* a été mal informé. — Les députés ont leur liberté aussi entière que leur responsabilité.

Le comte de Chambord entend rester étranger aux délibérations parlementaires.

On dit encore aujourd'hui que le ministère tout entier se retirera après le vote de prorogation et quel que soit le résultat du scrutin.

Mais si le ministère avait la majorité dans le vote, il rentrerait tout entier à l'exception de deux de ses membres, MM. Ernoul et de la Bouillerie.

On cite de nombreuses combinaisons pour le nouveau cabinet : celle qui paraissait hier la plus probable consiste dans le passage de M. Beulé de l'intérieur à l'instruction publique et son remplacement par M. de Goulard ; M. Batbie passerait à la justice et M. Mathieu Bodet au commerce et à l'agriculture.

Le tribunal d'Autun a jugé les inculpés de complot contre la marquise de Mac-Mahon et d'affiliation à l'Internationale.

Deux accusés ont été condamnés à quatre ans de prison ; un à trois ans ; un à deux ans.

Pour les articles non signés : P. GODST.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 9 novembre,

UNE PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

LES MARTYRS DE STRASBOURG
Ou l'Alsace en 1870,

Drame historique et patriotique en 5 actes et 10 tableaux, de M. Champagne.

On commencera par :

MAM'ZELLE ROSE, vaudeville en 4 acte, de MM. Decourcelles et Bercieux.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 40. — L'Automne; M^{me} de Vauplissant. — Ancienneté en France du nom de la Californie. — Le Palais de la Légion d'honneur. — Du Fromage et de la Chimie. — Pétropolis.
N° 41. — Notes sur le Japon et les Japonais. — La Main malheureuse, nouvelle (suite). — Souvenir d'un vieux voyageur à propos des muezzins. — Chasse aux Canards dans l'extrême Nord. — Couteaux anciens.
N° 42. — L'Arc en Savoie, promenade le long

d'un torrent. — La Main malheureuse, nouvelle (suite). — Les Cyprins dorés. — Le Mhowah, arbre de l'Inde centrale. — A force de forger on devient forgeron. — Médailles rares : une Médaille de Pibrac, l'auteur des Quatrans. — Statuette par Michel-Ange, à Boulogne.

N° 43. — Le Rhamesseum (Egypte). — La Main malheureuse, nouvelle (fin). — Les Ardennes (suite). Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (fin). — Echange d'un livre contre un domaine, au huitième siècle. — La Famille et l'Etat. — Appareil servant à enfoncer les tubes des puits instantanés.

Gravures.

N° 40. — L'Automne, tableau de Pille (Salon de 1872). — Vue à vol d'oiseau du Palais de la Légion d'honneur restauré. — Le Palais impérial, à Pétropolis (Brésil).

N° 41. — Armure japonaise. — Un Bazar japonais, par E. Castres (Salon de 1872). — Couteau ancien de la collection Sauvageot au Musée du Louvre.

N° 42. — Vue prise sur le cours de l'Arc, en Savoie. — Cyprin doré et Cyprins télescopes. — Médailles de Pibrac, au cabinet de la Bibliothèque nationale. — Statuette par Michel-Ange.

N° 43. — Ruines du Rhamesseum, à Thèbes. — Les Ardennes : l'Oratoire de Saint-Remacle; Herbeumont. — Appareil de M. Donnet pour enfoncer les tubes des puits instantanés.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie

française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 39^e fascicule, ETR à FAB, est en vente.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

4 belles brochures, grand in-8^o de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8^o de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir ;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'Étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72..	56	85	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	765	»	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	266	95	3	75	
4 1/2 % j. mars.	81	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	Canal de Suez, j. nov. 70.	401	25	»	6	
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit mobilier	320	»	»	7	50	Crédit mobilier esp., j. juillet.	340	»	»	
5 % Emprunt 1871	91	65	»	»	Crédit foncier d'Autriche	525	»	»	5	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	
Emprunt 1872	90	25	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
— libéré	90	25	»	»	Est, jouissance nov.	482	50	»	»	»	Orléans	275	75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	862	50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	274	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	406	25	»	»	Midi, jouissance juillet.	600	»	»	»	»	Est	273	75	»	»
— 1865, 4 %	437	50	»	»	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	»	»	Nord	286	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	282	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	815	»	»	3	75	Ouest	271	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	507	50	»	»	»	Midi	272	25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4275	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. nov. juill.	905	»	»	»	»	Deux-Charentes	248	75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	520	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	»	10	»	Vendée	227	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	450	»	»	»	Société immobilière, j. janv.	13	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»	»											

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, —
4 — 13 — — — express.
7 — 27 — — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 30 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune de Méron.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

En la salle de la Mairie de Méron, Par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

Le dimanche 30 novembre 1873, et les dimanches suivants, s'il y a lieu, à une heure après midi,

Par lots de 40 à 50 ares.

1^o Le commun des H. A. C. Gâts, contenant. 21 20 15

2^o La friche du Bois-Guillot, contenant. 4 » 45

3^o Le marais de Vau, contenant. 10 28 20

4^o Un morceau de terre, au Bois-Guillot, contenant. » 48 40

Contenance totale de ces marais 35 97 20

La durée du bail sera de neuf ans, et l'entrée en jouissance aura lieu le 29 septembre 1874, pour le marais de Vau et pour la friche du Bois-Guillot, et le 1^{er} janvier 1875, pour le commun des Gâts.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des plans. (450)

A VENDRE

LES

MAGNIFIQUES CHUTES D'EAU

DES

ANCIENS MOULINS DE PRAZAY

Sur le Loir, à Montoire,

Appartenant à M. le comte Arthur de Montesquiou.

S'adresser à M. MAUBERT, son régisseur, à Saumur, Grand'Rue, 49.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ

En Loir-et-Cher,

De la contenance de 330 hectares, en terres labourables, bois et étangs, d'un seul tenant. Très-belle chasse.

S'adresser à M. MAUBERT, à Saumur, Grand'Rue, 49. (441)

APPARTEMENT AVEC ECURIE ET REMISE A LOUER

Pour le 25 décembre prochain.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

A AFFERMER

Et pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort.

S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE

D'OCCASION.

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

LEÇONS D'ALLEMAND

A domicile et autres,

Par M^{me} MÉNARD, ALLEMANDE D'ORIGINE.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 3.

Le matin, de neuf heures à dix heures; le soir, de une heure à trois heures.

GEORGES DESPRIN

JARDINIER-PATICIEN,

Rue de la Maremaillet, SAUMUR.

Se charge de l'établissement et de l'entretien des jardins d'agrément et fruitiers et de la fourniture de tous les arbres et arbustes. (451)

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes, Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedeveigne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (235)

LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE

Par M. Célestin PORT,

Paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8^o à deux colonnes de petit-texte.

Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes.

La dix-huitième livraison est sous presse.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.